COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : CRAT/12/AV.463
AB

Le 25 octobre 2012

Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/LS293 dit « Ressort routier » à La Hestre (MANAGE)

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet :	Réhabilitation d'un site de 2700 m² ayant accueilli une ancienne usine de fabrication de ressorts pour véhicules routiers. Le projet s'intègre dans une opération de rénovation urbaine et vise la démolition des bâtiments en vue de la reconstruction de logements et d'emplacements de stationnement.
Demande :	Arrêté provisoire
Localisation :	rue de la Loi à Manage
Situation au plan de secteur :	Zone d'habitat
Demandeur :	Commune de MANAGE
Autorité compétente :	Gouvernement wallon
Date de réception du dossier :	28 septembre 2012

Rue du Vertbois, 13c | 4000 Liège - Belgique | Tel. : +32 (0)4 232 98 59 | Fax : +32 (0)4 232 98 50 | www.crat.be | info@crat.be

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Elle encourage en effet la réhabilitation du site, aujourd'hui à l'abandon, localisé au sein de la zone d'initiative privilégiée de la Hestre. La Commission relève en outre que le site a fait l'objet d'une fiche-projet dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine développée sur le quartier.

La Commission encourage la réalisation d'une opération de revitalisation urbaine sur le site, visant à y développer des logements, du stationnement et une connexion avec la rue Massart.

Par ailleurs, la CRAT considère que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

Pierre GOVAERTS,
Président